

gouvernance d'entreprise

«La part variable du salaire des managers ne devrait pas dépasser 50%»

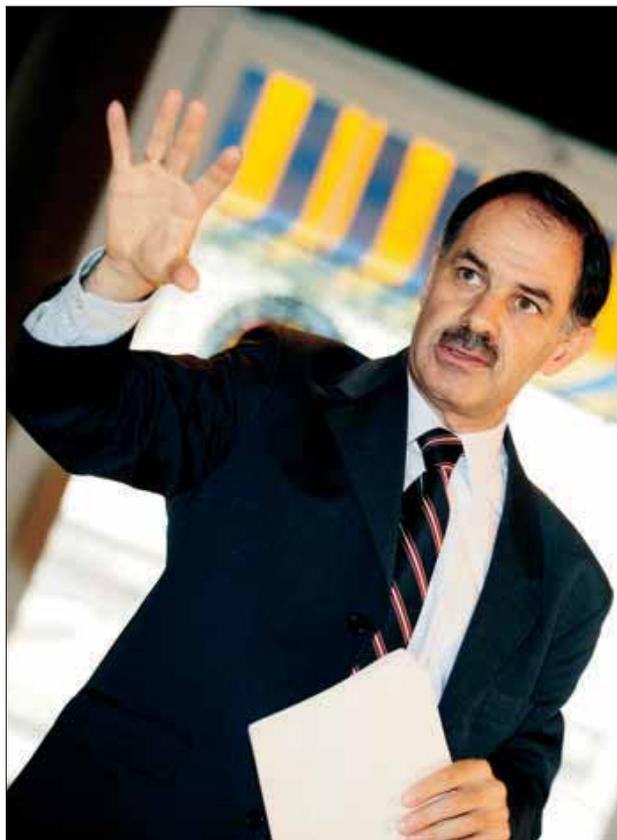
Directeur de la Fondation Ethos, Dominique Biedermann veut permettre aux actionnaires de se prononcer sur le système de rémunération appliqué aux directions des entreprises.

Par Cyril Jost

La Fondation Ethos et huit caisses de pension ont déposé des résolutions d'actionnaires pour les prochaines assemblées générales de UBS, de Crédit Suisse, de Novartis, de Nestlé et d'ABB. Ces résolutions visent à permettre aux actionnaires de voter, de manière consultative, sur le rapport de rémunération des instances dirigeantes. Précisions avec Dominique Biedermann, directeur d'Ethos.

Le Conseil fédéral a annoncé sa volonté de renforcer le pouvoir des actionnaires en matière de rémunération des dirigeants. Ce projet rend-il vos démarches caduques?

Ce qui a été communiqué pour l'instant ne nous satisfait que partiellement. Il semble que le Conseil fédéral prévoit un vote des actionnaires sur l'enveloppe globale versée au conseil d'administration. Or, les rémunérations les plus élevées concernent plutôt la direction générale. C'est pourquoi nous proposons que les actionnaires soient aussi consultés dans le cadre du tout nouveau plan de participation en actions ou en options. Par ailleurs, nous proposons que l'assemblée générale puisse se prononcer annuellement sur un rapport de rémunération distinct du rapport annuel.



Dominique Biedermann: «Toute rémunération variable devrait être conditionnée à des performances sur une période d'au moins cinq ans.»

Pourquoi vos résolutions ne prévoient-elles qu'un vote consultatif pour les actionnaires?

Nous ne pouvons pas faire autrement car la loi actuelle ne prévoit pas de droit pour les actionnaires en matière de rémunérations. Dans le cadre d'une révision de la loi, il faudrait bien sûr prévoir un vote contraignant du rapport de rémunération.

Ne faudrait-il pas distinguer UBS, étant donné qu'elle bénéficie

d'un soutien étatique, des autres sociétés?

Nos propositions visent toutes les sociétés cotées en bourse. Dans le cas de UBS, il serait bienvenu que le Conseil fédéral impose des conditions encore plus strictes en matière de rémunérations, tant que la Confédération et la BNS restent fortement engagées dans la banque.

A quoi pensez-vous concrètement?

Aussi longtemps que la banque ne dégage pas de bénéfice, le versement de bonus pose problème. En tous les cas, toute rémunération variable devrait être conditionnée à des performances sur une période d'au moins cinq ans.

Le président de UBS, Peter Kurer, a pourtant déclaré qu'il ne pouvait pas exclure le versement de nouveaux bonus supérieurs à 10 millions pour certains...

Ces propos sont surprenants. Nous attendons des explications plus précises sur le système de rémunérations lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de UBS, le 27 novembre prochain.

Faudrait-il limiter la part de rémunération variable dans le salaire des dirigeants?

Cette part oscille entre 70 et 80% chez les dirigeants des entreprises du SMI. Ethos estime qu'elle ne devrait pas dépasser 50%.

L'entrepreneur Thomas Minder a lancé une initiative contre les rémunérations abusives. En quoi votre démarche se différencie-t-elle?

Cette initiative va dans le bon sens. Elle va toutefois trop loin lorsqu'elle prévoit que les actionnaires doivent non seulement pouvoir voter sur l'enveloppe globale versée au conseil d'administration, mais aussi à la direction générale. La bonne pratique voudrait que l'assemblée générale puisse seulement se prononcer sur le système de rémunération appliqué à la direction générale. L'enveloppe, elle, devrait rester du ressort du conseil d'administration. ■